

## **Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 23/01/2017.**

Séance ouverte à 19h18 sous la présidence de M. le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhouné, Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Daygaran, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Vandenaabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; Mme./Mw. Laevers, Secrétaire communale faisant fonction / Dienstdoend gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : Mme/Mev. Laaraj, M./Dhr. Özdemir

*M. le Président souhaite une excellente année à l'assemblée, tant sur le plan professionnel que privé.*

*Par tirage au sort, Mme Vandenaabeele sera la première à voter en cas de vote.*

*M. Balsat souhaite ajouter les questions d'actualité suivantes à l'ordre du jour :*

- la zone touristique
- l'avenir de la justice de paix
- les convocations au Conseil communal
- la fête du personnel et ses conséquences
- quid des procédures dans le contrôle du domicile des habitants et des élus locaux
- procédures d'accompagnement mises en place par la commune en cas d'incendie

*Mme Genot posera une question d'actualité sur la fermeture des crèches demain.*

*Mme Warnotte posera quant à elle une question d'actualité relative au stationnement à Saint-Josse.*

### **1. Communication ; Mededeling**

### **2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 19.12.2016 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 19.12.2016 - Goedkeuring.**

**Mme. Laevers** : Lecture des décisions du conseil communal du 19.12.2016.

*Approuvé - Aangenomen*

### **3. Taxe sur les chambres d'hôtel et de pension – Abrogation du Règlement-taxe. Taks op de hotel- en pensioenkamers - Intrekking van Belastingreglement.**

**M. le Président** : D'un côté, nous regrettons la perte d'autonomie communale consécutive à ce transfert de compétence à la Région. De l'autre, vu les récents événements au sein du secteur hôtelier de la commune, cette modification nous permet de maintenir notre recette, ce qui est une bonne chose pour nos finances.

**Mme Genot** : Je pense qu'il s'agit là d'une bonne nouvelle, c'est quelque chose de moins à gérer. Outre la faillite du Sheraton, nous avons déjà des difficultés avec notre règlement-taxe qui était attaqué par une série d'hôteliers refusant de payer. C'est maintenant à la Région de supporter cette incertitude. Ce que l'on regrette, par contre, c'est qu'à Saint-Josse, comme dans d'autres communes, nous avons un règlement taxe qui permettait de différencier les différentes catégories d'hôtels : établissement de luxe, première, seconde catégorie, etc. Le système adopté uniformise la taxation, nous aurions préféré que la taxe soit en partie proportionnelle au prix de la nuitée. De même, nous trouvons juste que les nuitées de type *Airbnb* contribuent également. Par ailleurs, je souhaiterais savoir pour combien

d'années la compensation régionale est-elle valable ? Est-elle basée sur nos dernières recettes, sur notre dernier budget ? Lorsque vous dites que nous sommes entièrement compensés, à quoi exactement faites-vous référence ?

**M. le Président :** L'accord concerne les années 2016, 17 et 18. Le référentiel repris par la Région correspond à l'année 2015. Nous avons essayé d'y voir le plus clair possible, j'avoue cependant que nous avons des difficultés à comprendre le calcul réalisé par la Région.

Pour le référentiel, nous avons plaidé pour que l'on se base sur ce que nous avons budgété. Vous avez raison lorsque vous parlez d'incertitude. Le problème d'insécurité juridique est réel dans la mesure où des recours ont été introduits par des tenanciers. Nous avons reçu de bonnes nouvelles dans la mesure où le versement de l'année initiale a été perçu pour deux ou trois hôtels, même si l'action est en cours. Le secteur hôtelier ou une partie de celui-ci ne souhaite pas mettre la commune de Saint-Josse en difficulté.

Pour ce qui est des montants budgétés ou encaissés, je ne sais vous répondre et propose de le faire par écrit.

*Approuvé - Aangenomen*

#### **4. Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergements touristique - 2017. Opcentiemen op de gewestelijke belasting op de inrichtingen van toeristische logies - 2017.**

*Approuvé - Aangenomen*

#### **5. Bien immeuble sis rue de la Prairie, 15 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ; Décision d'acquisition définitive.**

**M. le Président :** Nous nous situons ici légèrement en dessous de l'estimation réalisée par le géomètre expert.

**Mme Genot :** Nous achetons deux carrées du quartier Nord, quelle est la politique que l'on souhaite y mener ? Allons nous racheter des carrées au petit bonheur la chance en fonction des opportunités ? Nous avons décidé à ce Conseil de libérer une rue de la prostitution. Il y a dès lors normalement une priorité mise sur cette rue. Nous savons comme il est important pour les habitants du quartier d'avoir une rue sans prostitution afin qu'ils puissent descendre vers le centre ou remonter sans être confrontés à celle-ci. Cette demande, on l'entend depuis très longtemps.

La tendance semble cependant être d'acheter des carrées sans se concentrer sur cette rue. Avons-nous le budget nécessaire à l'achat de 130 carrées ? Quelle est notre vision stratégique des rachats dans ce quartier ?

Lorsque je lis la décision d'achat du Collège, je vois que le bâtiment a une superficie de 380 mètres carrés pour un budget de 170.000 euros. De prime abord, cela m'a semblé être l'affaire du siècle. Renseignement pris, la superficie est en fait de 104 mètres carrés seulement. Nous sommes dès lors à 1730 euros le mètre carré alors que lorsque l'on lit l'avis d'expertise, il est question d'un bâtiment vétuste.

De même, lorsque l'on regarde le second bien (*voir point 6*), afin d'estimer le prix, l'expert prend en compte le fait que le rez-de-chaussée est une carrée dédiée à la prostitution. Il arrive à une estimation de 275.000 euros car la vitrine est louée 1280 euros mensuels. L'expert parle au sujet de la carrée d'une rentabilité élevée.

J'ai là un problème de principe. Nous récompensons le propriétaire d'avoir, pendant des années, loué un bien très cher —au dessus du prix du marché— car il le dédiait à la prostitution. Nous considérons que, dans ce cas de figure, louer un bien au dessus du prix du marché est une forme de proxénétisme. La personne s'enrichit sur le fait que des femmes soient obligées de vendre leur corps. En achetant ce bien à ce prix-là, nous récompensons cette forme de proxénétisme. Il y a là un problème d'ordre moral.

**M. Clerckx :** Je rejoins ma collègue quant à la question de la politique exacte que mène la commune dans le quartier ? Je trouve par ailleurs qu'il s'agit d'une bonne chose que ces achats de carrées. Je pense qu'il faut être réaliste, se lancer dans de grands plans d'expropriation serait très compliqué. Nous appuyons donc l'initiative de la commune et invitons le Collège à saisir chaque occasion qui se présente de réduire l'empreinte de la prostitution dans ce quartier, qui en souffre.

Je n'ai pas l'impression que les estimations soient excessives et je pense qu'il y a lieu de faire confiance aux professionnels.

**M. Balsat :** Je soulèverai pour ma part une ambiguïté. Nous ne savons pas si les carrées relèvent du logement ou de surfaces commerciales. J'apprends récemment que votre administration a transmis des informations au cadastre fédéral afin de déclarer les rez-de-chaussée des carrées comme étant des rez commerciaux. Nombre de propriétaires se sont dès lors vu envoyer des demandes de l'administration fiscale de réhabilitation pour les 5 dernières années.

Lorsque l'on achète un bien, il est nécessaire de donner éventuellement un préavis à l'occupant. Donner un préavis à un bail commercial prend bien plus de temps qu'à un bail relevant du logement.

**Mme Warnotte :** Je souhaiterais savoir de quelle manière est-il possible que la superficie du terrain soit de 54 mètres carrés et la superficie bâtie au sol, sans les étages donc, de 59 mètres carrés ?

Quel est le statut de la personne qui loue la carrée ? Sur les photographies, l'étage semble habité. Est-ce que la commune —même si elle procède à un achat pour une cause d'utilité publique— pourra bénéficier de ce bien, pour quelles raisons et surtout, pour quel projet et dans quels délais ?

**M. Mouhssin :** Dans le dossier, je n'ai pas trouvé les baux. Ont-ils été enregistrés ? Il s'agit de déclarations, les propriétaires exagèrent peut-être les loyers. Y a-t-il des preuves de paiement des locataires ? Sans cela, nous ne pouvons pas vérifier les montants donnés.

**M. le Président :** Concernant l'acquisition de ces deux immeubles, nous avons suivi la procédure et avons désigné un géomètre expert —qui est un professionnel du secteur— et tiens compte, comme vous l'avez dit, des revenus locatifs. Il effectue des propositions en regard de cela. Les transactions proposées ce jour sont un peu en dessous de l'estimation réalisée.

Concernant la politique de la commune dans le quartier, le seul objectif que nous poursuivons est l'amélioration de la qualité de vie dans celui-ci. Nous pensons que la traite humaine est à éviter à tout prix. Nous sommes persuadés que dans de nombreuses carrées, nous sommes confrontés à des problèmes de ce type. Tous les procès-verbaux d'infractions dressés par la police font l'objet aujourd'hui d'un suivi au niveau judiciaire, ces travaux se poursuivent. Il s'agit d'un élément qui incite certains propriétaires à prendre conscience de ce qui se passe dans le quartier.

Second élément, nous sommes face à des propriétaires qui, parfois depuis plusieurs mois, voire des années, viennent vers la commune afin de vendre leur bien. Cela rejoint notre souhait d'offrir aux habitants dans ce quartier des logements de qualité. Le quartier n'est pas abandonné comme on pourrait le croire, nous y investissons de manière massive.

Nous inaugurerons bientôt le nouveau commissariat situé au coin des rues de la Prairie et Linné. Nous lancerons, au cours de l'année 2017, les travaux de la future esplanade Saint-Lazare. Enfin, nous terminerons à la fin de l'année la rénovation de la tour de logements sociaux HBM avec création d'une crèche et d'un jardin ouvert aux habitants. L'inauguration est prévue pour l'année prochaine.

Par ailleurs, nous avons obtenu de la Région des moyens supplémentaires pour la rénovation urbaine. Nous devrions recevoir un montant avoisinant les 11 millions d'euros, nous permettant d'injecter à nouveau de l'argent dans les espaces publics et les logements.

Dans ce cadre et à ce stade, nous n'avons pas encore arrêté les grands principes du programme de rénovation urbaine piloté par la Région. Il est à observer qu'il s'agit d'un contrat de rénovation régional et non d'un contrat de quartier tel le contrat axe durable Louvain. Nous avons néanmoins fait part de nos demandes, avec, parmi celles-ci, la priorité que la commune porte qui est la création de logements

de qualité pour les habitants. Nous avons envoyé un signal clair à la Région en leur indiquant que nous souhaitions acquérir des logements, démolir si il échet et reconstruire de manière significative de l'habitat dans le quartier.

Afin de répondre à Mme Genot, qu'allons-nous faire ? Dans bien des cas, nous allons acquérir toute une série de bâtiments, ces opérations sont en cours. Cette volonté politique locale est confortée par le soutien régional. La Région va nous apporter des moyens afin de mener à bien cette politique d'acquisition de biens dans le quartier pour la création de logements moyens et sociaux.

Quant à l'estimation, il y a une carrée au rez-de-chaussée depuis de nombreuses années. L'expert engagé afin de réaliser le travail d'analyse ne peut qu'en tenir compte. Il est ensuite hors de question pour la commune de garder une carrée.

Dans le cadre des transactions que nous effectuons, nous vérifions évidemment l'extinction du droit. Comme je le disais, il n'est pas question pour la commune de conserver une carrée, si nous ne pouvons obtenir d'apaisement à ce sujet, nous ne procéderons pas à la transaction.

**Mme Warnotte :** Vous déclarez souhaiter mettre fin à la traite humaine. Hors, en accordant une prime au propriétaire en prenant en compte le loyer de la carrée, vous pourriez tenter l'un ou l'autre d'augmenter le loyer afin d'empocher une plus-value. Ce faisant, ceci augmenterait *in fine* le nombre d'heures que ces femmes ont à prester afin de s'acquitter de leur loyer.

La commune envisage-t-elle de procéder à de simples expropriations pour cause d'utilité publique plutôt que de répondre aux offres des propriétaires tout en prenant en compte le loyer des carrées ?

Quant aux baux, nous ne bénéficions pas de tous les éléments nous permettant de nous prononcer sur le point. Existents-ils, sont-ils écrits ? Dans l'affirmative, nous devrions pouvoir les consulter.

**M. Mouhssin :** Je comprends le problème, le propriétaire qui communiquerait ces documents risque de voir la police débarquer chez lui le lendemain. Louer un taudis 1200 euros, cela fait de lui un proxénète. Il est dès lors pris dans une situation délicate.

**M. le Président :** Je n'ai pas plus d'éléments pour répondre à Mme Warnotte. Je pense qu'à chaque fois que nous pouvons endiguer les problèmes criminogènes, de traite humaine, la commune est gagnante.

**M. Roekens :** Je souhaiterais revenir sur le contrat de rénovation urbaine. J'ai interpellé à ce sujet lors d'un Conseil précédent. J'ai regretté qu'il n'y ait pas de volet logement repris dans le contrat. Avez-vous depuis obtenu de la Région une quelconque garantie de la présence d'un tel volet et ce, avec une enveloppe financière définie ?

**M. le Président :** Lors de l'assemblée générale ayant eu lieu à Schaerbeek, j'ai pris la parole afin de demander l'introduction de logements dans le cadre du contrat régional. Nous n'avons pas encore à ce jour d'accord sur les grandes lignes du contrat sur la partie Saint-Josse. Nous attendons de pouvoir tenir une réunion avec le cabinet du ministre président afin d'arriver à un accord. Nous avons fait du logement une priorité dans le cadre de ce contrat et nous continuerons à défendre cette voie.

**Mme Genot :** Au sein de ce Conseil, collectivement, nous avons voté le fait de libérer la rue de la Rivière de la prostitution. A-t-on les moyens d'acheter des carrées de manière éparse tout en assurant la libération de la rue de la Rivière ?

Si les baux sont cassés, il serait important que cela apparaisse dans les estimations.

**M. le Président :** Concernant votre question quant aux moyens, nous avons obtenu que la Région nous soutienne dans le cadre de la rénovation urbaine. Nous sommes également en cours d'introduction d'une demande auprès du ministère du Logement. Nous espérons multiplier les sources de financement afin d'avancer dans le dossier.

Nous essayons d'avancer le plus vite possible et je pense que c'est le cas pour l'instant.

Quant aux documents que M. Mouhssin réclame, ces personnes ne produisent aucun document. J'ai néanmoins ici l'estimation d'un géomètre, qui est un professionnel.

**Mme Bulduk :** Ne serait-il pas possible de réaliser une contre-expertise.

**M. le Président :** Ce n'est pas notre intention. Les prix proposés sont légèrement en dessous des deux estimations réalisées.

*Les points 5 et 6 sont portés conjointement au vote et adoptés avec 22 voix favorables pour 5 abstentions.*

*Ont voté oui : Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boïkete, Meulemans, Smahi, Clerckx, Ilunga Kabulu, Mohammad, Medhoune, Yildiz, De Pauw, Disli, Dayyaran, Muradyan, Bulduk, Fremal, Balsat, Mara, Kir.*

*Se sont abstenus : Roekens, Genot, Mouhssin, Warnotte, Vandenabeele.*

#### **6. Projet d'acquisition du bien immeuble sis rue Linné, 73 à Saint-Josse-ten-Noode ; Décision d'acquisition définitive.**

*Le point a été traité et voté conjointement au point 5.*

#### **7. Convention entre Bruxelles environnement et l'Administration Communale de Saint-Josse-ten-Noode concernant « The Bike Project ». Overeenkomst tussen Leefmilieu Brussel en het Gemeentebestuur van Sint-Joost-ten-Node betreffende « The Bike Project ».**

**Mme Warnotte :** J'ai une question : je vois que le projet a commencé en 2014, je m'étonne dès lors qu'il n'arrive qu'aujourd'hui devant le Conseil.

**M. le Président :** Nous avons introduit notre candidature, il a ensuite fallu du temps afin d'être traité au niveau régional. Il s'agit d'une première réalisation et le projet est piloté par Bruxelles Environnement. Nous n'avons pas la main dans ce projet.

Je propose que l'on vérifie d'où vient le retard que vous mentionnez.

*Approuvé - Aangenomen*

#### **8. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet.**

**M. Clerckx :** Une remarque, que j'ai déjà formulée à plusieurs reprises : je trouve dommage que l'on ne privilégie pas des entreprises bruxelloises dans le cadre de ce genre de marchés en procédure négociée. Un des marchés concerne la rénovation d'un logement, je pense qu'il y a suffisamment d'entrepreneurs à Bruxelles. Nous consultons une entreprise d'Eupen et une autre de Liège, c'est à l'autre bout du pays, environnementalement, cela n'a pas de sens. Je réitère ma demande, que l'on consulte uniquement des entreprises bruxelloises dans ce genre de marchés. Privilégions l'emploi local, c'est important et ceci diminuera également la pression sur le trafic autoroutier.

**M. Roekens :** J'observe une dépense de 15.000 euros relative à des traductions administratives et techniques. De quoi s'agit-il exactement ? Ces traductions étaient-elles effectuées auparavant au sein de l'administration ?

**M. le Président :** Il s'agit de traductions de marchés publics, nous sommes incapables de les réaliser en interne.

Par ailleurs, je pense que la remarque de M. Clerckx est fondée et je demanderai que l'on en tienne compte dans la mesure du possible à l'avenir.

*Pris pour information - Voor kennisneming.*

## **9. Ecoles communales fondamentales francophones – Tarifs des garderies dans le cadre de l'accueil extrascolaire – Modification.**

**M. le Président :** La commune, dans le cadre du soutien qu'elle porte aux familles, souhaite les soulager. Nous le faisons déjà avec les chèques sport, nous le faisons dans d'autres domaines également. La gratuité de l'école est un objectif que nous poursuivons, il est actuellement inatteignable vu l'état de la situation financière de la commune. Nous pouvons néanmoins y tendre en assurant la gratuité des garderies, y compris pendant les congés scolaires, c'est l'objet de ce point.

Un travail colossal a été réalisé, je tiens ici à remercier tous les services, l'ensemble du Collège ainsi que notre échevin de l'enseignement. Il s'agit de prévoir une augmentation significative du nombre d'enfants accueillis dans les garderies consécutive à la mesure. Un travail de formation a été réalisé par le département, en collaboration avec l'ALE. Un renforcement du personnel a été réalisé ainsi que l'engagement d'un coordinateur de l'accueil extra-scolaire afin de garantir un projet de qualité.

Saint-Josse mise sur son enfance, une attention est également portée aux parents.

Sur les chiffres, il s'agit d'un potentiel actuel de 1.300 élèves visés par cette mesure.

**Mme Warnotte :** Nous nous réjouissons de la possibilité pour les enfants de bénéficier de la gratuité de la garderie.

- Quelle est l'enveloppe budgétaire prévue, combien ces garderies rapportaient jusqu'à présent et combien vont-elles dorénavant coûter ?
- Quels sont les activités scolaires prévues, qu'est-ce que cela va représenter comme personnel ? Nous pouvons nous attendre à ce que plus de personnes souhaitent bénéficier des garderies suite à cette gratuité.
- Quel genre d'activités sportives sont elles prévues et dans quelles infrastructures ? Cela ne va-t-il pas se faire au détriment des clubs sportifs ?
- Nous pouvons effectivement nous réjouir de la gratuité. Celle-ci sera par contre au bénéfice de parents qui probablement, par définition, travaillent ou ont une autre activité probablement génératrice de revenus. N'aurait-il pas été favorable de privilégier la gratuité des repas qui, eux, sont toujours payants ? Nous connaissons la situation de certains parents qui mettent leur enfant à l'école avec une boîte à tartines vide. Ceci aurait permis d'y remédier.

**M. Roekens :** La gratuité est ici limitée aux écoles francophones. Est-il envisagé de l'instaurer du côté néerlandophone. Il est vrai que la situation est différente de ce côté avec un opérateur externe en charge de la garderie.

**M. le Président :** C'est à l'étude. Du côté néerlandophone, comme vous le dites, la situation est cependant différente du côté francophone où la commune est elle-même opérateur. Notre souhait est néanmoins de pouvoir offrir la même chose des deux côtés linguistiques.

Prendre en charge le coût des repas est pour nous impossible, c'est trop onéreux. Il s'agit de montants de l'ordre de 5 à 600.000 euros.

Il est vrai que nous risquons une augmentation, nous avons prévu des contrats d'insertion afin d'y porter réponse. Je pense que l'augmentation sera progressive et non instantanée.

Nous sommes par ailleurs en discussions avec l'échevinat de la jeunesse afin d'étudier, dans le cadre de l'élaboration du budget, la possibilité de la gratuité des plaines de jeux pendant les vacances scolaires.

*Approuvé - Aangenomen*

## **10. Ecoles communales fondamentales francophones – Tarifs des repas scolaires - Modification.**

**Mme Warnotte :** Qu'en est-il du prix du potage ? Le prix des cuisines bruxelloises pour la soupe est de 1,13 euro par litre, or, c'est ce que nous facturons par potage à l'enfant qui ne boit certainement pas une telle quantité.

**M. le Président :** L'augmentation est uniquement liée à l'augmentation du tarif des cuisines bruxelloises, je propose que l'on vérifie qu'il n'y ait pas là une erreur.

**Mme Warnotte :** Par ailleurs, il est prévu un effet rétroactif au premier septembre 2016. Nous allons donc réclamer *a posteriori* de l'argent aux parents sous prétexte d'une augmentation du prix de la soupe. Que le prix ait un effet rétroactif ne me semble pas correct, il me semble que les parents pourraient même contester cela.

*Le vote est reporté à l'obtention des informations demandées par Mme Warnotte.*

*Suivent les interpellations.*

## **11. Le quartier nord en panne d'énergie ? ; interpellation introduite par M. Frédéric Roekens, Conseiller communal.**

**M. Roekens :** L'année commençait dans le quartier nord, premier janvier, la nuit tombait et avec elle les températures. Et pourtant rue de la rivière et place Saint Lazare de nombreux habitants étaient privés de lumière ou de chauffage. En cause ? Un énième problème électrique dans le quartier. 2016 avait déjà vu une demi-dizaine d'incidents, le plus souvent sur le réseau basse-tension.

On connaît l'impact de ce genre de panne sur la gestion des stocks des commerces locaux (fraîcheur des produits des épiceries, snacks, night shop et autres commerces HORECA du quartier), sur l'usure des équipements électroménagers et électriques des habitants, y compris des chauffe-eau, des radiateurs ou des frigos.

On sait aussi que la population du quartier n'a pas forcément les moyens de se doter d'équipements neufs disposant de protections intégrées, ni d'ailleurs de toujours réparer ou remplacer les objets endommagés.

La question qui se pose donc est celle de la qualité du réseau électrique du quartier nord ainsi que, plus généralement, dans la commune. Les investissements nécessaires ont-ils été réalisés ? Quelle est l'activité des représentants de la commune au sein des intercommunales et des organismes chargés de l'entretien des infrastructures ? Relayent-ils ces problèmes, dont ils sont potentiellement tout aussi victimes que l'ensemble de nos concitoyens ?

Dans le détail, nous souhaiterions donc obtenir réponse aux questions suivantes :

- Quelle est, quartier par quartier de St-Josse, la fréquence des pannes répertoriées sur les réseaux haute et basse tension, et quelle est la fréquence de ces pannes pour l'ensemble de la région Bruxelloise ?
- Quel est l'âge moyen de l'infrastructure d'alimentation électrique de la commune ?
- Quel plan d'investissement dans l'infrastructure électrique tennodoise est actuellement prévu ?

**M. le Président :** Nous avons immédiatement pris contact avec Sibelga, gestionnaire du réseau, afin d'avoir des informations plus complètes sur la qualité de celui-ci.

Selon Sibelga, la réponse est à la fois très simple et très complexe et voici déjà les premiers éléments qu'on peut vous indiquer :

Tout d'abord, Sibelga gère ses réseaux de gaz et d'électricité sans la moindre notion de frontière communale. Il n'existe pas un réseau tennodois, schaarbeekoïse, anderlechtois ou uclois... Il existe un réseau unique : le réseau régional. Celui-ci dessert l'ensemble du territoire des 19 communes et traverse les limites communales en tous points.

Il n'existe par conséquent aucune statistique de gestion par commune et encore moins par quartier. Il existe des statistiques de quantités et de longueur par commune : nombre de compteurs et quantités d'énergie consommée par ces compteurs. Celles-ci sont disponibles chaque année dans la rubrique « statistiques » du rapport annuel. Idem pour les statistiques relatives à la fiabilité des réseaux.

Il existe un plan d'investissement global présenté, exposé et validé au conseil d'administration où siègent des représentants de chaque commune. Il existe également des statistiques par câble, mais ces câbles franchissent allègrement les frontières communales et parfois même à plusieurs reprises.

J'ai demandé à ce que Sibelga nous fasse parvenir une réponse écrite et officielle. Je vous la ferai parvenir pour votre parfaite information. C'étaient là les premiers éléments que j'ai pu obtenir à ce stade.

**M. Roekens :** Merci, je regrette que Sibelga ne soit pas en mesure de nous dire si il y a des problèmes d'infrastructure dans certaines parties de la Région, notamment à Saint-Josse. Il y a clairement un problème dans le quartier Nord où l'électricité tombe en panne de manière récurrente. Si la commune pouvait mettre la pression afin que des investissements soient réalisés ou que l'on sache au moins quelle est la raison de ces pannes, ce serait une bonne chose.

**M. le Président :** Je propose que nous attendions d'avoir la réponse de Sibelga et de l'analyser.

## **12. Établissement d'un périmètre de préemption délimité dans le quartier nord ; proposition de texte introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (complémentaire)**

**M. Mouhssin :** Vous connaissez le texte dans la mesure où vous l'aviez déposé avant de le retirer sans aucune explication. Je le soumetts au vote. Ce quartier est amené à se développer et nous n'avons de cesse de dire qu'une zone de préemption serait un outil utile. Ceci a été confirmé par l'étude que vous aviez commanditée. J'espère que la majorité votera ce texte. Ne pas le faire, c'est permettre la spéculation dans le quartier. Ceci mènerait la commune à acquérir des biens plus cher qu'elle ne l'aurait fait avec une zone de préemption et à se questionner sur les intentions réelles de la majorité.

Le Conseil,

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 septembre 2003 relatif au droit de préemption ;

Vu les articles 1 et 258 à 274 du Code Bruxellois de l'aménagement du territoire tels que modifiés par l'Ordonnance du 19 mars 2009 portant modification du titre VII et du titre X du Code Bruxellois de l'aménagement du territoire relatifs au droit de préemption ;

Considérant que conformément aux articles 259, 1°, 2°, 3° et 4° du Code Bruxellois de l'aménagement du territoire, le droit de préemption est exercé dans l'intérêt général, notamment en vue de :

- réaliser des équipements d'intérêt collectif et de service public relevant des compétences de la Région de Bruxelles-Capitale ou des communes ou des CPAS ;
- lutter contre l'existence d'immeubles abandonnés ou insalubres ;
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé ;
- réaliser des logements de type social ou des logements moyens ;
- permettre la réalisation de l'objet social et des missions des organismes d'intérêt public et des sociétés dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale;
- favoriser la revitalisation des liserés de noyaux commerciaux, tels que définis par et en application de l'article 22 des prescriptions du Plan régional d'Affectation du Sol arrêté le 3 mai 2001 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant qu'au vu de la précarisation du Quartier Nord, les objectifs d'utilité publique poursuivis dans ce périmètre, sont principalement :

- la réalisation de logements de type social ou des logements moyens, de qualité ;
- la réalisation d'équipements d'intérêt collectif et de service public;
- la lutte contre l'existence d'immeubles abandonnés ou insalubres ;
- la revitalisation des liserés de noyaux commerciaux ;



Considérant que la mise en œuvre d'un arrêté de préemption faciliterait donc la mise en œuvre de ces objectifs;

Considérant que conformément à l'article 260 du Code Bruxellois de l'aménagement du territoire, tout périmètre soumis au droit de préemption est fixé par le gouvernement, d'initiative ou à la demande d'un des pouvoirs préemptant mentionnés à l'article 262 ;

Décide

- d'approuver les éléments de la note relative à la demande d'établissement d'un périmètre de préemption ci-joint et le plan correspondant.
- de faire la demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour la mise en place d'un arrêté de préemption pour le périmètre délimité dans le Quartier Nord.

**M. le Président :** Votre projet de motion reprend notre dossier qui avait été inscrit pour le Conseil du 4 juillet dernier. Nous l'avions établi pour gagner du temps en attendant le contrat régional d'urbanisme qui est arrivé au même moment. Il n'y avait donc plus d'intérêt. Nous avons alors demandé de retirer le point de l'ordre du jour.

Voici les raisons pour lesquelles il n'est toujours pas envisagé aujourd'hui d'introduire une demande de périmètre de préemption.

Certes la base organique existe mais il échet encore que le programme soit approuvé par le gouvernement, il est ici question du contrat de rénovation urbaine.

A partir de ce moment seulement, la demande pour que le gouvernement fixe un périmètre de préemption pourra être faite. Un plan du périmètre et le listing complet de toutes les parcelles composant ce périmètre envisagé devront être réalisés.

Ce n'est qu'une fois que ce périmètre sera approuvé par le gouvernement qu'il sera possible de préempter.

Tout comme vous, nous aimerions aller plus vite. Il ne faut cependant pas brûler les étapes lorsque la Région nous demande d'attendre que le dossier de base soit approuvé et que notre projet de périmètre de préemption soit déposé.

**M. Balsat :** Je n'ai pas reçu le texte de la motion.

*M. le Président propose de suspendre la séance le temps d'effectuer des copies. La séance est suspendue à 20h46 et reprend à 20h56.*

*M. le Président rapporte, par rapport au point 10 qu'il y a effectivement une erreur. Le montant du bol de soupe est de 25 centimes et est d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

**M. Mouhssin :** Vous nous dites que la commune ne peut faire de zone de préemption. Il me semble pourtant que dans le cadre du contrat de rénovation urbaine, le périmètre est défini.

1. Vous me dites qu'à ce jour, le périmètre n'est pas encore défini.
2. Que la Région vous a demandé d'attendre, pourriez-vous dès lors me communiquer le document par lequel il vous est demandé d'attendre ?
3. Vous ne pouvez pas le faire légalement ?

**M. le Président :** Je n'ai pas dit cela. La Région nous a demandé d'attendre que le dossier de base soit approuvé au niveau du gouvernement. A ce moment, nous introduirons le périmètre de préemption, sur base du dossier de base.

*Le point est porté au vote et rejeté avec 19 voix défavorables pour 7 voix favorables et une abstention.*

*Ont voté non : Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boikete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu,*

*Mohammad, Medhoune, Yildiz, De Pauw, Disli, Dagyarar, Muradyan, Fremal, Mara, Kir.*

*Ont voté oui : Clerckx, Roekens, Genot, Mouhssin, Bulduk, Warnotte, Vandenabeele.*

*M. Balsat s'est abstenu, suit sa justification d'abstention.*

**M. Balsat :** Je suis favorable à la zone de préemption mais, en l'état, ce n'est pas encore à maturité. Je préfère m'abstenir et attendre des jours meilleurs.

### **13. Mise sur pied d'urgence d'un conseil consultatif "Aïd El Kebir 2017" ; demande de M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (complémentaire)**

**M. Mouhssin :** Lors du conseil communal de janvier 2016, je vous avais interpellé sur les intentions de la commune concernant l'organisation de l'Aïd El Kebir 2016.

Vous m'aviez répondu qu' « Un groupe de travail va être mis sur pied afin de préparer l'édition 2016 de la fête du sacrifice avec comme objectif de concilier la tradition rituelle et le bien-être animal. Je pense que les communes bruxelloises devraient se tourner vers le modèle qui a fait ses preuves : Genk et présente une solution en regard de ce mouvement d'interdiction qui se généralise. »

Il faut malheureusement constater que ce groupe de travail n'aura pas débouché sur des propositions concrètes rencontrant l'attente des citoyens musulmans de notre commune.

Suite à la suspension décision de la Région de ne pas organiser de la Fête du Sacrifice en 2017, il nous semble urgent de mettre sur pied un organe mixte politiques-citoyens qui analysera les différentes pistes et propositions pour une organisation communale de l'Aïd El Kebir 2017, conciliant la tradition rituelle et le bien-être animal.

Le Groupe ECOLO-GROEN de Saint-Josse demande que soit mis sur pied, conformément à l'article 120bis de la Nouvelle Loi Communal, un conseil consultatif mixte (citoyens/membres du conseil). Celui-ci sera chargé d'élaborer un projet crédible pour accueillir un abattoir provisoire fixe sur le territoire de la commune dans le cadre la Fête du Sacrifice en 2017.

J'espère, M. le Bourgmestre, que votre majorité ; acceptera notre demande, qui s'inscrit dans une volonté d'unir l'ensemble des force politiques de la commune dans l'intérêt des habitants.

**M. le Président :** Je voudrais vous rappeler que la plateforme des mosquées existe à Saint-Josse. Elle est le lieu privilégié par le Collège pour le dialogue avec les représentants du culte musulman, des 6 mosquées présentes sur le territoire. Il n'est pas selon nous nécessaire d'alourdir le fonctionnement avec toute autre instance.

Nous avons une plateforme des mosquées qui fonctionne et qui tient des réunions et des rencontres régulières qui se déroulent dans une ambiance très positive et où sont abordées de nombreuses questions dont celle qui est aujourd'hui sujet de votre interpellation, à savoir, la fête du sacrifice. Nous y abordons également d'autres questions comme le statut des mosquées. Nous effectuons là aussi tout un travail d'accompagnement et de dialogue avec la communauté musulmane.

Concernant votre question au sujet de la fête du sacrifice, je ne reviendrai pas sur les échanges que nous avons eu. Je ne partage pas votre point de vue et la manière dont vous exposez les choses.

Concernant la position de la Région, elle la base sur un arrêt de justice qui rend selon eux impossible les sites d'abattage temporaire sans étourdissement. Cette question a fait l'objet de concertation avec l'exécutif des musulmans, l'union des mosquées, en fin d'année 2016. J'ai moi-même eu l'occasion, lors d'une réunion de la plate-forme des mosquées d'évoquer le sujet. Il est clair que pour les 6 mosquées qui représentent la communauté musulmane de Saint-Josse, elles ne souhaitent pas d'abattoir provisoire qui pratiquerait sans le rituel.

Elles ont également ajouté comme élément le fait que la prochaine édition se déroulera le premier septembre 2017, et que, de nombreux fidèles seraient fort probablement en vacances pendant cette

période et fêteraient l'Aid sur le lieu de villégiature avec leur famille. Il faut également savoir que pour les 6 prochaines années, le sacrifice se passera pendant la période des vacances.

Nous avons également eu des concertations avec la Région où toutes les communes ont été invitées. Molenbeek et Bruxelles-Ville ne sont pas candidats à l'organisation de site d'abattage. Eux aussi ont reçu des éléments de réponse de l'union des mosquées ou de leur plate-forme des mosquées.

Il y a encore évidemment la responsabilité de l'exécutif des musulmans, nous avons eu un échange avec les représentants des mosquées et nous sommes arrivés à la conclusion qu'ils ne souhaitaient pas s'engager dans la voie d'un site d'abattage temporaire avec étourdissement.

**M. Mouhssin :** A aucun moment la proposition que j'effectue n'est de faire un site d'abattage.

**M. le Président :** J'ai répondu à votre question, il n'entre pas dans mes intentions ni dans celles de la majorité de constituer un conseil consultatif.

Par ailleurs, à la demande unanime des 6 mosquées de la commune, il y aura un moment de réception, de fête du sacrifice sur le territoire de la commune à l'initiative de mosquées de Saint-Josse. Celles-ci s'organisent d'ailleurs actuellement en association et souhaitent donner une image positive de la communauté musulmane. Ils nous ont rappelé à cette occasion l'importance de la solidarité et du partage au travers de cette fête du sacrifice. Ils souhaitent, malgré le contexte actuel qui n'est pas favorable, montrer une image positive et avoir un moment de célébration avec l'ensemble de la population.

Voilà les éléments que je pouvais vous apporter comme réponse.

**M. Mouhssin :** Lorsque vous dites que la Région vous a fait savoir qu'une décision de justice rendait impossible la mise en place d'un abattoir fixe temporaire permettant un abattage rituel sans étourdissement. Comment l'ont-ils fait, par courrier ?

**M. le Président :** Non, c'était lors d'un entretien, ils l'ont également exprimé à l'exécutif des musulmans très officiellement.

**M. Mouhssin :** Il s'agit là de l'avis de la Région. Je souhaiterais aujourd'hui connaître l'avis du Collège et du bourgmestre.

J'ai l'impression que par le passé, il vous est arrivé de ne pas être en accord avec l'avis de la Région et vous avez mené combat. J'ai l'impression qu'ici, vous n'avez pas envie de mener ce combat et que vous vous reposez sur l'avis de la Région.

Je continuerai mon combat en tant que citoyen et essaierai de mobiliser mes concitoyens à ce sujet. À ce propos, depuis un certain temps, je demande à la commune de me communiquer le document relatif aux consultations populaires. Il s'agit là d'un outil que les citoyens peuvent utiliser. Depuis de nombreux mois, je n'arrive pas à obtenir ce document. Refuser ce document à un citoyen, c'est l'empêcher de pouvoir utiliser un des droits à sa disposition. Je passerai demain retirer ce document et je souhaiterais que l'on me le donne s'il vous plaît.

**M. le Président :** Quant à mon engagement par rapport à la tenue d'un site d'abattage temporaire avec rituel, je n'ai jamais changé d'un iota ma position.

Deuxièmement, j'ai ici en face de moi un gouvernement qui a pris une position. Ce gouvernement est l'autorité qui va délivrer les autorisations. Cette autorité nous dit non. Nous sommes dans un schéma où il n'y a plus de possibilité. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec les représentants de la communauté musulmane, nous avons essayé de trouver des solutions. Nous effectuons ce travail.

Vous êtes un élu, vous avez des droits, le droit de consulter, le droit de prendre des initiatives, n'hésitez pas à le faire.

**M. Mouhssin :** Je demande la tenue d'un conseil consultatif car depuis de nombreuses années, vous nous dites avoir des discussions mais lorsque nous souhaitons accéder aux PV, il n'y en a jamais. Je

discute avec des membres de cette plate-forme, très souvent, ils me rapportent qu'il n'y a pas de PV et ne pas posséder d'éléments. Si vous discutez, je souhaite que l'on nous communique les PV de ces réunions. Cela relève de la transparence et me semble légitime.

**M. le Président :** Nous avons encore rencontré très récemment les représentants des mosquées. Aujourd'hui, pour eux, une des priorités est d'éclaircir la situation et le statut des mosquées. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a dans notre pays des personnes qui estiment que l'on devrait, sur base de critères de terrorisme, fermer les lieux de culte. Leur grande préoccupation aujourd'hui est de clarifier la situation des mosquées. À cet égard, ils ont demandé de porter ce point à l'ordre du jour. Je veux bien que l'on vous transmette le PV de ce qui a été décidé, de ce qui a été fait.

Pour votre information, il a été décidé d'inviter l'exécutif des musulmans qui est venu présenter la manière dont la procédure est menée ainsi qu'une mosquée qui a eu la reconnaissance par le gouvernement régional de son statut. Aujourd'hui, la commune a décidé de prêter son concours afin d'accompagner les dirigeants pour progressivement les mettre en ordre. Tout ce travail a été réalisé en contact avec la Région et le ministre président. Il s'agit d'un travail considérable réalisé au travers de la plate-forme.

Si vous souhaitez obtenir des informations par écrit, nous vous en ferons parvenir.

**M. Mouhssin :** Je connais la question du problème des mosquées, la question aujourd'hui porte sur l'abattage rituel. Disposez-vous de PV d'échanges avec la plate-forme des mosquées et pourriez-vous nous les communiquer ?

*M. le Président propose de faire parvenir un rapport sur ce qui a été échangé à ce sujet.*

*Suivent les questions d'actualité.*

#### **14. Zone touristique ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat :** La Région a récemment décidé de refuser le statut de zone touristique au quartier Botanique/Madou.

- Comment le Collège a-t-il entériné cette décision ?  
- Depuis 2 semaines, j'essaie désespérément d'obtenir du cabinet de M. Vervoort les motivations du refus. Est-ce que la commune pourrait les obtenir ou les a-t-elle déjà obtenues ? Dans l'affirmative, pourrais-je en avoir copie ?

**M. le Président :** Nous sommes évidemment heureux que la place Rogier obtienne le statut de zone touristique. C'est une reconnaissance du travail réalisé par l'administration et le Collège.

Pour la zone n'ayant pas obtenu le statut, il n'y a pas de motivations à la réponse. Seules figurent les motivations ayant mené à l'élection de la place Rogier. Nous ne désespérons pas et pensons avoir des arguments et atouts, nous souhaitons rencontrer les autorités régionales et fédérales en février afin d'ouvrir un dialogue. J'espère obtenir une information plus complète.

#### **15. Justice de paix ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat :** Notre ministre Geens souhaite mettre en pratique la fermeture d'un nombre défini de justices de paix et de cantons. Chaque jour, le bâtiment de la justice de paix de Saint-Josse se délite un peu plus. Avez-vous, en tant que premier magistrat de la commune, plus d'informations quant à l'avenir de notre justice de paix ? Est-il question qu'elle ferme ?

**M. le Président :** Je n'ai pas d'informations à ce sujet mais je vais interroger M. Geens afin de connaître son plan et reviendrai vers vous.

#### **16. Convocation et Conseil communal ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

*M. Balsat décide de supprimer cette question.*

**17. Fête du personnel ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat :** L'année dernière, les conseillers de l'opposition n'avaient pas été conviés à la fête du personnel, probablement un oubli. J'ai craint cette année que le même oubli ne se répète et ai dès lors envoyé un mail de rappel.

**Mme Genot :** C'est la seconde année où vous vous engagez à nous convier l'année suivante et où nous recevons l'invitation 24 heures avant la réception, ce n'est pas sérieux. J'y vois une volonté que les membres de l'opposition ne puissent pas participer à la fête du personnel. Vous nous aviez promis que cela ne se reproduirait pas.

**18. Dégâts collatéraux de la fête du personnel ; question orale de Mme. Genot, Conseillère communale.**

**Mme Genot :** Je comprends que tout le monde souhaite participer à la fête du personnel. Il y a cependant des métiers où l'on ne fait malheureusement pas toujours la fête lorsque les autres le font, je pense notamment aux infirmiers. Certains métiers requièrent ainsi d'être au service de la population même lorsque les autres font la fête. De la même manière, demain, malgré la fête du personnel, les écoles seront ouvertes et les professeurs seront au rendez-vous.

Nous sommes surpris que les crèches soient fermées à cette occasion. De plus, les parents ont été prévenus jeudi, en fin d'après-midi et par mail hier. Je me suis renseignée dans les autres communes afin de voir si la pratique était répandue, ce n'est pas le cas. On y organise d'ailleurs souvent la fête du personnel en soirée afin qu'un maximum puissent y participer.

Je souhaiterais que l'on prenne en compte la situation des parents. Je pense que la commune ne devrait pas ajouter de difficultés aux jeunes parents. Dans le cas des nourrissons, de nombreuses mères risquent de devoir prendre congé. Les parents ont de plus été prévenus trop tardivement.

**M. Balsat :** Certes, on permet aux travailleurs des crèches de participer à cette fête, mais alors, pourquoi ne pas y convier également les professeurs ? Il s'agit là de personnel communal également. Ne pourrions-nous pas organiser cela en fin de journée ou en soirée ?

**M. le Président :** Il s'agit d'une proposition. Plusieurs types de formules ont été proposés. Nous avons quelques contraintes.

- Plusieurs travailleurs n'appréciaient pas de devoir servir lors de la fête du personnel. Cette contrainte nous a mené à externaliser la fête.

- Une autre contrainte est celle des crèches. Les parents ont été avertis à temps, j'ai ici la note signée par l'échevine et le secrétaire communal le 3 janvier.

Nous avons tenu compte de ces contraintes et d'autres. La formule peut encore changer à l'avenir.

*M. Balsat posera sa question relative au domicile à huis-clos.*

**19. Procédures mises en place par la commune en cas d'incendie ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat :** Il arrive malheureusement que des habitants soient victimes de drames tels que des incendies. Je souhaiterais connaître les procédures mises en place par la commune dans ces cas ? Par ailleurs, des solutions transitoires telles que des logements de transit ou des logements d'urgence sont-ils mis à disposition ?

**M. le Président :** Il y a les services d'urgence : pompiers, police, les services d'aide aux victimes qui se chargent de l'accompagnement social. Nous sommes tenus informés des situations et nous essayons de trouver des solutions. Les gens ont parfois la possibilité de loger auprès de leurs proches, c'est la solution la plus courante ou alors, ils nous font part de leur situation de détresse.

À ce niveau là, les choses se font dans les règles de l'art.

## **20. Stationnement à Saint-Josse ; question orale de M. Warnotte, Conseillère communale.**

**Mme Warnotte :** J'ai proposé lors du dernier Conseil de modifier le règlement régissant le stationnement afin de mettre fin à la situation ubuesque où un riverain de Bruxelles-Ville peut se parquer à Saint-Josse mais pas le contraire. Vous aviez déclaré ne pas souhaiter modifier le règlement avant la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance régionale relative au stationnement.

**M. le Président :** J'ai dit qu'il fallait attendre de connaître l'attitude des deux autres communes face à l'arrêté du ministre, que nous préférons travailler en collaboration avec les autres communes et que nous avons donné une *deadline* de fin janvier à Bruxelles-Ville.

**Mme Warnotte :** Nous sommes bientôt fin janvier, je souhaiterais savoir quel est l'état de vos discussions avec les autres communes.

**M. le Président :** J'attends que la période s'écoule. Nous prendrons position une fois que nous aurons une réponse ou non de la Ville de Bruxelles par rapport à notre proposition. Nous connaissons la position de Schaerbeek qui ne souhaite pas le maillage et a préféré un secteur unique recouvrant tout son territoire communal.

**Mme Warnotte :** J'ai cru comprendre que l'ordonnance entrerait en vigueur au premier janvier. Quelle est la législation qui s'applique pour les personnes qui demandent aujourd'hui une carte de riverain ?

**M. le Président :** Nous sommes face à une situation très compliquée. Elle fait d'ailleurs actuellement l'objet d'une discussion au sein de la conférence des bourgmestres.

**Mme Warnotte :** J'ai observé une situation à la commune où une personne qui demandait une carte de riverain ne savait pas si elle pouvait opter pour le maillage.

**M. le Président :** Actuellement, il n'y a pas de maillage à Saint-Josse. Nous attendons la réaction des autres communes, nous avons un intérêt au maillage et à la sectorisation. Cela permettrait aux tennodois de se parquer dans un plus grand territoire.

**Mme Warnotte :** Est-il garanti que les habitants de rues limitrophes avec Schaerbeek et munis d'une carte de riverain puissent toujours s'y garer sans se voir infliger une amende ?

**M. le Président :** Cet accord avec Schaerbeek n'a pas été remis en question. Vous avez par contre mis le doigt sur un réel problème, avec la Ville de Bruxelles qui n'a pas prévu dans son règlement la réciprocité.

Je souhaiterais aussi avoir le regard des autres bourgmestres et régions. La Région nous explique que ce système serait le meilleur mais l'arrêté n'est pas suivi par les communes.

*La séance publique est levée à 21h43.*